

Jeu de l'été

Traiteur idbuffet x Folle Envie

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La SARL TOQUES CONCEPTS (ci-après la « société organisatrice ») dont le siège social est à L'Hay-les-Roses (94) France, inscrite au RCS CRÉTEIL sous le n° B 40247177500054, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR77 402 471 775,

Organisé du 24/07/2018 au 21/08/2018, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Jeu de l'été» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique pénalement responsable âgée de plus de 18 (dix-huit) ans résidant en Ile-de-France, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en participant au quiz en ligne accessible à cette adresse : <http://social-sb.com/z/jeu-ete>

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort effectué déterminera 3 gagnants parmi les participants ayant participé au jeu concours en ligne, répondu aux questions du quiz et atteint la page de confirmation ayant pour titre « Merci de votre participation ! »

3 gagnants seront tirés au sort le 21/08/2018. Il seront contactés le jour-même par email pour leur confirmer la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Après avoir reçu ce mail, le gagnant devra fournir à TOQUES CONCEPT ses nom et prénom ainsi que l'adresse postale francilienne à laquelle il souhaite recevoir le lot.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Lots à gagner :

- 3 Coffrets « Folle Envie » d'une valeur unitaire de 27,90€ TTC
- 3 remises de 50€ TTC à valoir sur le site www.idbuffet.com jusqu'au 31/10/2018.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.